
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-11

Séance du 19 octobre 2023

Objet : **NUMÉRIQUE - autorisation donnée à la présidente de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice des opérateurs « fibre optique »**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023_10_19-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-11

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-11

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-11

Objet : NUMÉRIQUE - autorisation donnée à la présidente de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice des opérateurs « fibre optique »

VU :

- la convention tripartite appuis communs actée au niveau national par la FNCCR et Enedis,
- notre délibération n° 2017/10/19/08 autorisant le président à signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice d'Orange,
- notre délibération n° 2021/02/18/17 autorisant la présidente à signer l'avenant à la convention « CAPO »,
- lesdits conventions/avenants signés par la présidente,

CONSIDÉRANT :

- Que cela faciliterait la mise en œuvre opérationnelle du déploiement des réseaux de télécommunications électroniques et réduirait les délais de déploiement du réseau THD.
- Que les conventions tripartites sollicitées par les opérateurs numériques n'entraînent pas d'impact financier dans la relation contractuelle avec Enedis.
- Que les conventions tripartites proposées à la signature entre le SDE76, Enedis et les opérateurs de réseau de télécommunication électroniques relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de télécommunications électroniques sont identiques à celles signées avec Orange.
- Que ces conventions définissent les règles d'utilisation des appuis communs (poteaux électriques, supports bois, supports métalliques...) pour le passage de fibre et/ou de cuivre.
- Que ces conventions vont permettre de faciliter le déploiement de la fibre sur le territoire de la concession.
- Que le passage sur les appuis du réseau HTA-BT du SDE76 fera l'objet d'une demande d'utilisation du support accompagné d'un dossier d'études dans le respect des règles techniques pour le mode de pose (calcul de charge) soumis à la validation par Enedis.
- Que l'utilisation des supports communs sera soumise à une redevance au SDE76 de la part du maître d'ouvrage, payable en une fois pour une durée de 20 ans : 27.5 € HT par traverse (liaison entre deux poteaux). Ce prix est soumis à un coefficient d'actualisation selon l'année de pose.
- Que l'article 6.2.2 de la convention précise que dans le cas de la mise en « techniques discrètes » l'opérateur s'engage à déposer, préalablement ou simultanément à la mise en œuvre des travaux, son réseau installé sur les supports. A défaut, le Distributeur et l'AODE se réservent chacun le droit de déposer le Réseau de communications électroniques aux frais et risques de l'Opérateur
- Les demandes de conventions tripartites entre le SDE76, Enedis et les opérateurs Bouygues et Ielo.

Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-11

PROPOSITION :

Il est proposé d'autoriser la présidente à signer les conventions tripartites sollicitées par Bouygues et Ielo.

Egalement, il est proposé d'autoriser la présidente à signer les éventuelles futures conventions tripartites sollicitées par d'autres opérateurs numériques.

DÉCISION :

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition faite ;
- **AUTORISE** la présidente à signer les conventions avec les opérateurs numériques Bouygues et Ielo,
- **AUTORISE** la présidente à signer les éventuelles futures conventions sur le même objet que pourraient solliciter les autres opérateurs numériques.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.

